

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2010.**

Le vingt-cinq mars deux mille dix, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Aurélie BERGER.

Etaient présents : M. Pierre HERMETEY, M. Jacques SATRE, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. Eric MICHEL, M. François BELARGENT, Melle Caroline KURTZ, M. Franck SUCHETET, M. Cyril CHAUVOT, Mlle Stéphanie GAUDIER, Mme Magali COUM, M. Laurent CAUCHOIS, Monsieur Patrice GUET, Mme Stéphanie MULLER, M. Didier DOUGY.

Etaient excusés : Mme Karine CAISSE, Mlle Gwenaëlle RAVAUT donne pouvoir à Madame le maire, Mademoiselle Karine CHAUFFOUR.
Monsieur Eric LENOIR est arrivé en cours de séance

Mademoiselle Stéphanie GAUDIER est nommée secrétaire de séance.

1) Compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2010

Madame Stéphanie MULLER informe l'assemblée qu'elle n'a pas pris connaissance du compte-rendu avant la séance et ne peut se prononcer sur l'approbation de ce dernier. Madame le maire reporte l'approbation en fin de séance. L'approbation n'aura finalement pas lieu durant cette réunion.

2) Informations générales

Installation internet salle Dufour

Madame le maire explique que le club de l'amitié dispense bénévolement des cours d'informatique salle Dufour. L'utilisation d'internet est pour l'instant possible via la live boxe du PRJ, ce qui restreint le nombre d'ordinateurs pouvant simultanément se connecter. Les élus ont donné leur accord afin qu'un accès propre à la salle Dufour soit installé en faveur du club de l'amitié.

3) Finances

Mademoiselle Stéphanie GAUDIER présente le budget 2010 dans ses grandes lignes

Nous abordons successivement:

- Les dispositions de la loi de finances 2010 relatives aux collectivités territoriales
- Les résultats 2009
- L'équilibre du budget
- Les propositions budgétaires pour 2010

• **La loi de finances 2010 fait apparaître les éléments suivants :**

- L'inflation prévisionnelle prise en compte dans la loi de Finances est de 1.2 % alors que l'enveloppe normée de la Dotation Globale de Fonctionnement ne progressera que de la moitié de l'inflation, soit + 0.6 %.
- Les bases d'impositions seront revalorisées de 1.2 % en 2010.
- les incidences de la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale (cotisation foncière, cotisation sur la valeur ajoutée) n'entreront en vigueur qu'en 2011 pour les communes. L'Etat s'est engagé à compenser par le

biais d'une compensation-relais, en lieu et place de la taxe professionnelle, un produit égal au produit de la taxe professionnelle 2009.

- **Les résultats 2009**

L'exécution du budget 2009 laisse apparaître les résultats bruts suivants :

excédent brut de fonctionnement 2009 :.....	220 911.13 €
déficit brut d'investissement 2009 :.....	218 835.31 €
déficit des reports 2009 (dépenses reportées – recettes reportées) :.....	- 223 300,00 €

Attention : les résultats 2009 ne sont pas validés, la comptabilité 2009 n'étant pas clôturée. Les chiffres donnés ici sont donc susceptibles d'évoluer.

En intégrant les résultats cumulés des exercices antérieurs (cf. tableau joint), les résultats nets cumulés seront les suivants :

Excédent net cumulé d'investissement :.....	7 523.79 €
Déficit des reports	- 223 300,00 €
Excédent net de fonctionnement :	+ 225 368.21 €
Reste disponible :.....	+ 9 592.00 €

- **L'équilibre du budget**

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement (virement à l'investissement) de **330 000 €**

Les autres recettes propres de la section d'investissement sont :

FCTVA :.....	111 000,00 €
TLE :.....	25 000,00 €

Soit un total de recettes propres de 466 000 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à **95 000,00 €**

371 000 € (466 000 € – 95 000 €) **sont donc disponibles pour l'autofinancement** des opérations d'équipement de la section.

Les dépenses des opérations d'équipement s'élèvent à **711 000 €**

Elles sont financées comme suit :

Autofinancement :	371 000 €
Subventions :.....	290 000 €
Emprunts :	50 000 €

Je vous rappelle qu'une prospective de notre endettement a été réalisée lors de notre début de mandature et que nous nous sommes fixés comme ligne de conduite, sur la durée de notre mandat, un emprunt de 350 000 € en 2009 et 50 000 € les années suivantes. Cela permettra à la commune de rester dans un endettement raisonnable. Nous nous y tenons donc.

- **Les propositions budgétaires pour 2010 :**

BUDGET PRINCIPAL :

Il porte sur 1 333 000 euros en fonctionnement et 856 000 euros en investissement, soit 2 189 000 euros au total.

Le fonctionnement

A) les recettes:

- les produits des services et du domaine, sont estimés à 75 400 € soit en recul de -8.26 % car en 2009 nous avons perçu 25 000 € pour des coupes de bois. Aujourd'hui, nous n'avons aucune notification de ventes alors nous ne prévoyons que 3 300 €
- Les impôts et taxes, 46% du total des recettes, avec 613 677 euros, sont en hausse de 1.06%. Ce chiffre intègre la revalorisation forfaitaire des bases ainsi que les variations physiques. Les taux communaux restent constants.
- Les dotations de l'Etat sont chiffrées à 394 912 euros, soit - 4.82%. La DCTP, qui joue le rôle de variable d'ajustement dans la progression des dotations est en forte baisse (- 16 %). Il ne s'agit que de l'application des dispositions de la loi de finances. La DGF quant à elle diminue également de 1.13 %. Nous attendons la notification officielle des services de la Préfecture pour analyser cette perte de 3 000 €. (une perte de population pourrait justifier cela).
- Et les autres produits de gestion courante sont estimés à 54 000 euros et prennent en compte les locations d'immeubles. (étangs, cabinet médical et micro crèche sur une année entière)
- Des recettes exceptionnelles pour 100 000 € représentant le solde de l'indemnité de sinistre à percevoir pour le bâtiment place de l'Eglise et des sinistres divers en cours.
- Des atténuations de charges pour 50 000 € représentant le remboursement des contrats aidés aux services techniques et en mairie ainsi que des remboursements maladie.

B) Les dépenses :

- Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 390 250 euros, soit une hausse de 2.41 % par rapport au réalisé 2009.
- Les frais de personnel représentent 32.82 % du total des dépenses de fonctionnement (contre 35% l'an passé) et sont estimées à 437 550 euros. Ils augmentent de 6.25 % par rapport au réalisé 2009. Ils tiennent compte des éventuels avancements de grades et/ou d'échelons ainsi que de la prime annuelle de 300 € par agent mise en place lors du vote de la délibération relative au régime indemnitaire en décembre 2009. Et également de l'embauche de CAE.
Pour l'heure, il n'est pas annoncé de revalorisation du point d'indice. Néanmoins, une progression de 0,5 % a été prise en compte.
- Les autres charges de gestion courante, 126 200 euros, comprennent les indemnités du maire et des adjoints et les subventions aux associations (témoignage de la volonté d'aider ces dernières.)
- Les charges financières directes, à 48 000 euros.
- Enfin, le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 330 000 euros.

L'investissement

A) Les dépenses :

- Les dépenses obligatoires constituées par le remboursement du capital des annuités d'emprunts s'élève à 95 000 €.
- Les dépenses nouvelles pour 711 000 € (détail sur la vue d'ensemble page 67)

B) Les recettes :

Elles portent sur :

- l'autofinancement volontaire issu de la section de fonctionnement, pour 330 000 euros,
- Des dotations du FCTVA (sur les investissements de l'année n - 2) (111 000 €) et de la taxe locale d'équipement sur les permis de construire (25 000 €),

- Des subventions, de l'Etat (DGE), de la Région, et du Département pour un total de 290 000 €
- Et un emprunt limité à 50 000 euros.

Pour conclure, Mademoiselle Stéphanie GAUDIER dit de ce budget qu'il est **responsable** et **ambitieux**. En effet, dans un contexte économique tendu, les services à la population sont maintenus et améliorés, les engagements pris en matière de développement urbain, d'amélioration du cadre de vie, de développement du lien social sont tenus et le tout sans recours à la fiscalité afin de limiter l'impact fiscal sur des contribuables déjà durement frappés et en limitant l'endettement de notre commune. La quête de subventions pour financer nos projets est notre priorité. Nous remercions d'ores et déjà nos partenaires tels que le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté de Communes, l'Etat.

Délibération 2010/15 : Vote du taux des 4 taxes.

Sur proposition du Maire et avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2010 de maintenir les taux des 4 taxes directes locales au même niveau que l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,41 %
 Taxe sur le foncier bâti : 17,54 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 44,56 %
 Cotisation foncière des entreprises : 12,32 %

Délibération 2010/15 : Vote budget primitif commune.

Sur proposition de la commission « finances » et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Moins la voix de Monsieur Eric MICHEL qui s'abstient pour le chapitre 11
 Moins la voix de Monsieur Eric MICHEL qui s'abstient pour le chapitre 65
 Moins la voix de Monsieur Eric MICHEL qui s'abstient pour le chapitre 75

Monsieur Eric LENOIR arrive en cours de séance et prend part aux votes à partir du chapitre 13

Moins les voix de Mesdames Stéphanie MULLER et Magali COUM et moins la voix de Monsieur Eric MICHEL qui s'abstiennent pour le chapitre 13
 Moins la voix de Monsieur Laurent CAUCHOIS qui vote contre pour le chapitre 16
 Moins la voix de Monsieur Eric LENOIR qui s'abstient pour le chapitre 40

Moins les voix de Messieurs Franck SUCHETET et Laurent CAUCHOIS qui votent contre et moins la voix de Monsieur François BELARGENT qui s'abstient pour l'opération 11
 Moins les voix de Mesdames Stéphanie MULLER, Magali COUM et de Monsieur Laurent CAUCHOIS qui votent contre et moins la voix de Monsieur Eric LENOIR qui s'abstient pour l'opération 2008.01.

ADOpte le budget primitif 2010 proposé

Délibération 2010/18 : Subventions aux associations.

Considérant que les associations contribuent à la qualité de vie des habitants par leur intérêt social, culturel et sportif,

Sur proposition des commissions « dynamique locale, communication, animation » et « finances et personnel communal » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Moins les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric MICHEL qui s'abstiennent pour la subvention à l'association ACLAG Absolut Jazz,

Moins la voix de Monsieur Eric MICHEL qui s'abstient pour les subventions aux associations suivantes : « Comité des fêtes », « La fléchette gurgycoise », « La main levée », « La tranelle du désert » et « Les hirondelles ».

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations de la commune

Associations	Subventions 2010
ACLAG Absolut'Jazz	300 €
ACLAG Judo	1000 €
Amphithéâtre	200 €
ASG Football	1000 €
Comité des fêtes	1000 €
Coopérative scolaire école élémentaire « le moulin » 104*8	832 €
Coopérative scolaire école élémentaire « le moulin » exceptionnelle	2000 €
Coopérative scolaire école élémentaire « le moulin » sorties 5*100	500 €
Coopérative scolaire maternelle « Le blé en herbe » 70*10	700 €
Coopérative scolaire maternelle « Le blé en herbe » sorties 3*100	300 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	300 €
La fléchette gurgycoise	150 €
La main levée	400 €
La trapanelle du désert	300 €
Les anciens combattants	100 €
Les hirondelles (majorettes)	300 €
Les pêcheurs de Gurgy	150 €
Tennis club de Gurgy	400 €
Tennis de table de Gurgy	300 €
Union cycliste Gurgy Appoigny	400 €
Total	10632 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2010.

Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX regrette que le conseil n'ai pas suivi la décision des commissions finances et communications d'octroyer une subvention de 400 € à l'association « Sunlight animation ».

Délibération 2010/17 : Subvention au centre communal d'action sociale.

Le budget du C.C.A.S. est alimenté principalement par une subvention provenant du budget communal (60% des recettes). Les autres recettes proviennent essentiellement de la participation versée par les bénéficiaires du service de portage des repas à domicile (36 % des recettes), des participants au repas de la fleur de l'âge et des dons éventuels.

La subvention inscrite au budget primitif 2010 de la commune s'élève à 10 000 €.

Elle doit faire l'objet d'une délibération expresse du Conseil Municipal afin de pouvoir être versée.

Sur proposition de la commission « finances » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des ses membres présents et représentés,

ACCEPTE de verser au C.C.A.S. une subvention égale à 10 000 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2010 et en recette au budget du CCAS.

4) Urbanisme

Délibération 2010/19 : reprise de l'éclairage public et du réseau assainissement du lotissement de « La Maison Meunier »

Mme le Maire demande à Monsieur Jacques SATRE d'expliquer à l'assemblée le pourquoi de cette délibération. Monsieur Jacques SATRE précise que la STI RAMOS a obtenu par arrêté n° 2009/90 en date du 30 juin 2009 un permis d'aménager afin de réaliser la création de 15 lots destinés à la construction de

maisons individuelles.

A terme, il est prévisible que l'association syndicale, prévue au permis d'aménager, demande que la voirie et ses réseaux soient intégralement repris dans le domaine public. Afin de s'assurer de la conformité de certains réseaux, il apparaît judicieux de reprendre dès à présent l'entretien et la consommation de l'éclairage public ainsi que ceux du réseau d'assainissement sous réserve que la STI Ramos produise les documents techniques et les rapports d'expertise permettant de juger la qualité des réseaux.

Après avoir entendu les explications de Monsieur SATRE et en avoir délibéré, le conseil municipal, moins la voix de Monsieur Laurent CAUCHOIS qui s'abstient,

DONNE son accord de principe afin d'assurer dès à présent l'entretien et la consommation de l'éclairage public et du réseau d'assainissement

AUTORISE Madame le maire ou son représentant à signer la convention avec la STI RAMOS ou le syndic des propriétaires.

5) Questions diverses

Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX signale que des branches se sont accumulées dans le ru de Sinotte au niveau du parcours de santé.

Monsieur Laurent CAUCHOIS remercie les agents communaux quant au travail de bouchage de trous dans la chaussée effectué ces dernières semaines.

Mademoiselle Caroline KURTZ informe que le prochain repas de la fleur de l'âge aura lieu le 17 octobre 2010 et rappelle à l'assemblée que les élus sont tous conviés. Elle les remercie par avance de leur participation.

Monsieur Didier DOUGY interroge Madame le Maire sur la possibilité de mettre en place une participation qui serait demandée aux personnes stationnant en camping-car sur l'aire prévue à cet effet.

Monsieur Eric MICHEL synthétise les informations transmises lors de la dernière commission environnement de la communauté de l'Auxerrois. Concernant la collecte des déchets verts, les propositions transmises par les sociétés sollicitées par la communauté ne sont pas satisfaisantes et tout est au point mort.

Le nouveau programme de collecte des ordures ménagères sera mis en œuvre aux alentours de la semaine 40.

Par ailleurs, Monsieur MICHEL informe que depuis le 21 mars les jets-skis sont de retour sur l'étang loué à l'association « Jet nature » et que la cohabitation avec les pêcheurs est difficile. Selon ses sources, un dossier a été constitué et envoyé à la DIREN et au conseil régional pour les alerter sur les conséquences de l'utilisation de jets-skis sur cet étang.

Monsieur Franck SUCHETET remarque qu'un recrutement a eu lieu aux services techniques de la commune et déplore que l'agent recruté ne soit pas de Gurgy. Madame le maire informe que le recrutement a été fait dans le cadre d'une procédure tenant compte de nombreux facteurs dans le souci d'assurer un bon fonctionnement des services techniques.

Monsieur Eric LENOIR demande que l'on évite de planifier le conseil municipal et le conseil d'école le même jour. Certains élus étant membres ou conjoints d'un des membres du conseil d'école et les horaires des deux conseils se chevauchant, cela permettrait d'éviter des absences ou des retards.

Monsieur Jacques SATRE informe qu'il travaille actuellement sur l'aménagement de la route d'accès à Gurgy en venant de Monéteau en collaboration avec le conseil général. Les travaux qui ont lieu sur le CV3 route d'Héry se déroulent correctement.

Monsieur Eric LENOIR demande qu'un entretien de la clôture qui borde le lotissement actuellement en construction par l'office Auxerrois de l'Habitat soit effectué.

Madame le maire sollicite les écoles afin que les enfants assistent à la cérémonie du 8 mai en participant au chant de la Marseillaise. Le vin d'honneur aura lieu au bar des trois cailloux.

Madame le maire invite les élus à convenir d'une date afin de se réunir pour une visite du clos de la chainette au terme de ces deux années de mandat en qualité d'élus de la commune de Gurgy.

Elle informe que l'intervention sur le développement durable qui devait avoir lieu à la bibliothèque est reportée en raison de l'indisponibilité de l'exposition qui devait être présentée aux dates initialement annoncées.

**L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 21h30**